

**Secrétariat de la CSS du Havre**  
Peggy NOLBERT  
pref-sp-havre-cabinet@seine-maritime.gouv.fr

Le Havre, le 23 mars 2021.

**COMMISSION DE SUIVI DE SITE  
ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE DU HAVRE ET DU HAVRE-ANTIFER  
Compte rendu de la réunion du 4 février 2021**

La séance de la commission de suivi de site (CSS) de la zone industrialo-portuaire du Havre et du Havre-Antifer s'est tenue à la chambre de commerce et d'industrie Seine-Estuaire, site du Havre, sous la présidence de Mme Vanina NICOLI, sous-préfète du Havre.

♦ membres présents :

collège	membres	titre / structure
Administration	Mme Vanina NICOLI	Sous-préfète du Havre
Administration	Mme Ludivine BLOQUEL	SIRACEDPC 76 / Cheffe du bureau de la gestion de crise et de la planification
Administration	M. Stéphane MICHEL	DREAL Normandie / chef de l'UD Le Havre
Administration	Mme Nathalie VISTE	DREAL Normandie / adjointe au chef de l'UD Le Havre
Administration	M. Guillaume CHRETIEN	DDTM 76 / chargé de mission PPRT
Administration	Capitaine LAMBERT	SDIS 76
Elus	Mme Marie-Laure DRONE	Adjointe au maire du Havre chargée de la sécurité
Elus	M. Alban BRUNEAU	Maire de Gonfreville-l'Orcher
Elus	M. Nicolas PUBREUIL	CC du Pays d'Honfleur-Beuzeville
Riverains	Mme Annie LEROY	Ecologie pour Le Havre
Riverains	M. Xavier LEMARCIS	Ecologie pour Le Havre
Riverains	M. Michel AUVRAY	Vice-président d'Estuaire Sud
Riverains	M. Mickaël BARON	Oxygène Estuaire
Riverains	M. Jean-Pierre THOURET	Comité du quartier des neiges de défense et de protection de l'environnement
Riverains	M. André VALIN	Association des côtes blanches
Riverains	M. François HAAS	CCI Seine-Estuaire
Riverains	M. Sébastien MORO	Domaine / GPMH
Exploitants	Mme Véronique DEFERT	Responsable QHSE d'ALKION terminal Le Havre
Exploitants	Mme Lucie GUITON	Responsable QHSE de CARE
Exploitants	M. Philippe LESAGE	directeur QHSE de CHEVRON ORONAITE SA
Exploitants	Mme Adeline FELDMAN	Responsable du département HSE et ASIP CIM du Havre et d'Antifer

collège	membres	titre / structure
Exploitants	M. Nicolas WOLTER	Chef du département QHSE d'ERAMET
Exploitants	M. Nicolas ADAM	Directeur de LUBRIZOL Oudalle
Exploitants	M. Jean-Léon ETCHEBES	Directeur de NORGAL
Exploitants	M. Patrick FAGEOL	Responsable développement et optimisation d'OMNOVA Solutions
Exploitants	M. Philippe DURAND	Directeur de SHMPP
Exploitants	M. Damien LEBAIR	Chef de centre SIGALNOR
Exploitants	M. Karim BENAOUA	Directeur général de TOTAL fluides
Exploitants	M. Eric DUFOUR	Directeur adjoint, chef de la division hygiène sécurité environnement inspection de TOTAL plateforme de Normandie
Exploitants	M. Johan LABBY	Directeur de YARA
Exploitants	Mme Marie VEREECKE	Directrice générale d'OSILUB
Exploitants	M. François THUILLIER	Directeur général de SEDIBEX
Exploitants	M. Laurent GALLIEN	Directeur général de SEREP
Salariés	M. Eric LE TOUZÉ	Membre élu du CSSCT de CHEVRON-ORONITE
Salariés	M. Thierry ROLLAND	Secrétaire du CSE LUBRIZOL Le Havre
Salariés	M. Julien L'HERMITTE	Délégué du personnel de SHMPP
Salariés	M. Olivier VAN RUYMBEKE	Membre élu du CHSCT de TOTAL Fluides
Salariés	M. Franck VEILLON	Secrétaire du CHSCT de SEDIBEX
Salariés	M. Stéphane LAINÉ	Membre du conseil d'administration de l'UL CFTC du Havre
Salariés	M. Jean-Marc COLLANGE	Représentant de l'UL CGT-FO Le Havre
Pers. qualifiées	M. Jean-Paul LECOQ	Député de la Seine-Maritime
Pers. qualifiées	M. Jérôme CORTINOVIS	ATMO NORMANDIE
Pers. qualifiées	M. Michel REVEILLERE	AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Pers. qualifiées	M. Jean-Michel VILLEVAL	SYNERZIP-LH - Délégué général

♦ Membres absents excusés :

- M. Denis MERVILLE, vice-président du conseil départemental,
- M. Jean-Baptiste GASTINNE, 1<sup>er</sup> adjoint au maire du Havre,
- Mme Christine MOREL, maire d'Harfleur,
- M. Dominique BELLENGER, adjoint à la maire d'Harfleur,
- M. François AUBER, maire de Saint-Jouin-Bruneval,
- M. Olivier HENRY, adjoint au maire de Saint-Jouin-Bruneval,
- M. Vincent DUBOS, CCI Seine-Estuaire,
- M. Emmanuel LUDOT, directeur de la ZIP du Havre,
- M. Guillaume LEBERTOIS, responsable QHSSE de NORGAL,
- Mme Floriane LECOINTRE, secrétaire du CSSCT LUBRIZOL Le Havre,
- M. Daniel HEUZÉ, UL CFTC Le Havre,
- M. Thierry DELPECHES, UL FO LE Havre

♦ Services

- Mme Peggy NOLBERT, adjointe au chef de cabinet de la sous-préfète du Havre,
- M. Benjamin EGGIMANN, ville du Havre,
- M. Christian CHICOT, DGA ville de Gonfreville-l'Orcher,
- Mme Adeline LAVALETTE, CU Le Havre Seine Métropole,
- M. Stéphane MILLIEN, communauté de communes du pays d'Honfleur-Beuzeville,
- Mme Maud REVAULT, CCI Seine-Estuaire,
- M. Benjamin CAUMONT, CHSCT NORGAL,

## Préambule

Mme NICOLI relaie une remarque du bureau de la CSS sur la durée des séances plénières en proposant que les interventions soient concises et respectent une durée prédéfinie. Dans ce cadre, elle indique que les présentations sur l'instruction post-Lubrizol et le bilan de la DREAL de l'action renforcée dans les bâtiments de stockage sont reportées à la séance d'avril 2021.

### 1. Approbation du compte rendu des séances des 7 juillet et 7 octobre 2020

Le compte rendu n'appelle pas d'observation de la part des membres de la CSS. Celui-ci est adopté.

Par ailleurs, Mme NOLBERT rappelle que le bureau s'est réuni le 5 janvier dernier dans la nouvelle composition consignée dans le tableau annexé en n° 1.

### 2. Présentation par la DREAL des nouveautés réglementaires, faits marquants, et retour sur les incidents par les exploitants

#### 2.1. Actualité réglementaire

Mme VISTE présente ce point en s'appuyant sur les présentations figurant en annexe n° 2 et précise que les liens des textes sont actifs et renvoient directement sur le site internet Legifrance. Une présentation plus détaillée des textes parus le 24 septembre 2020 suite à l'accident LUBRIZOL-NL LOGISTIQUE, sera mise en ligne sur le site internet de la DREAL. Les membres de la CSS seront informés lorsque cette mise en ligne aura été réalisée.<sup>1</sup>

Cette présentation n'appelle pas de questions de la part des membres des collègues.

#### 2.2. Compétence des maires en matière de police

Mme BLOQUEL présente la circulaire du préfet au moyen du document figurant en annexe n° 3.

M. LE TOUZÉ demande à quelle fréquence se déroulent les exercices et si les pompiers des établissements SEVESO et des centrales nucléaires y participent. Mme BLOQUEL répond que le SIRACEDPC travaille sur un planning annuel d'une dizaine d'exercices de toute nature et pas uniquement sur le risque industriel ou nucléaire. Tous les types de risque ne sont pas forcément testés dans une année, tant la variété est grande en Seine-Maritime. En effet, le dispositif ORSEC compte une multitude d'annexe. Par ailleurs, les exercices peuvent être réalisés « en réel » ou « sur table ».

Mme BLOQUEL précise que la révision prochaine du PPI de la ZIP du Havre, dont les travaux seront lancés le 17 février, permettra de réaliser un exercice une fois le plan approuvé. Mme NICOLI souhaite que la population puisse participer à cet exercice. Ce sera le cas pour celui prévu à Port-Jérôme, qui a été reporté au début de l'été pour cause de crise sanitaire. M. LECOQ estime que les exercices doivent pouvoir être maintenus malgré la crise sanitaire. Selon lui, le mode dégradé doit être joué. Mme NICOLI souscrit à cette remarque tout en précisant que l'exercice PPI de Port-Jérôme était programmé pendant le deuxième confinement, période ne permettant pas de tester correctement le PPI. Dès que les conditions seront réunies, la communication aux riverains en préparation du déploiement du cell broadcast sera testée. Concrètement, même si la technique n'est pas encore disponible, il est utile de réfléchir au contenu des messages et de tester leur réception et leur perception auprès de riverains volontaires. Le retour d'expérience permettra d'être mieux préparés à l'arrivée de la technologie.

M. BRUNEAU propose que l'outil d'alerte actuellement développé par la CU Le Havre Seine Métropole puisse être utilisé lors de l'exercice PPI, ce qui permettrait une plus grande adhésion de la population. Mme NICOLI accueille cette proposition favorablement en précisant que le calendrier pourra être adapté à la livraison de l'outil.

---

1 Note post-CSS : lien vers le site internet de la DREAL : <http://www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/evolutions-reglementaires-post-lubrizol-a3637.html>

Sur les iTMD, M. LECOQ note le travail conséquent du GPMH pour réduire le risque à la source. Toutefois, le risque reste important pour la population du quartier des Neiges. M. LECOQ souhaite savoir comment sont stockés les conteneurs dangereux sur les terminaux. Mme NICOLI rappelle que le GPMH effectue des études complémentaires visant à améliorer la dimension organisationnelle de la gestion de ce risque. M. LECOQ souhaite que l'on puisse s'inspirer de l'expérience du PPRT dans la recherche de solutions en faveur de la population.

M. VALIN rappelle l'importance d'entretenir les pipelines.

M. LE TOUZÉ fait remarquer des difficultés de circulation devant l'entreprise Katoen Natie, dues à des remontées de files de poids lourds devant l'entrée de l'établissement.

### 2.3. Incidents sur la pétrochimie de TOTAL plateforme de Normandie

Les présentations de M. DUFOUR renvoient aux annexes n° 4 et 5.

#### 2.3.1. Fuite enflammée d'hydrogène sur l'unité ARO3 le 20 octobre 2020

M. VALIN s'étonne qu'une fuite puisse se produire à cet endroit du site et qu'il existe encore des flexibles d'azote. M. DUFOUR répond que la ligne est en dur mais que le flexible est nécessaire pour le branchement sur le compresseur.

Mme LEROY demande quelles ont été les conséquences sur l'intervenant extérieur. M. DUFOUR répond que l'opérateur travaille sur le site depuis 15 ans. Il connaît les installations et a été formé à l'accueil sécurité de la plateforme qui lui a permis d'obtenir l'habilitation nécessaire à ses missions. MM. LECOQ et BARON émettent le souhait que cet intervenant puisse être embauché par TOTAL.

M. BARON remarque la volonté de transparence dans la présentation du plan d'actions. Toutefois, il note une certaine récurrence d'incidents sur la plateforme depuis quelques mois et souhaite en connaître la cause. M. DUFOUR explique que l'évènement du 20 octobre 2020 est consécutif à un défaut d'interprétation d'une procédure et non à une vétusté des installations. Il précise, par ailleurs, que le fonctionnement de la plateforme a été dégradé à la suite de l'incendie du 14 décembre 2019 sur la raffinerie.

M. LE TOUZÉ demande si le maire de Gonfreville-l'Orcher a bien été prévenu de l'incident. M. BRUNEAU répond qu'il a été alerté rapidement par TOTAL.

M. LE TOUZÉ demande comment ont été déclenchés les rideaux d'eau. M. DUFOUR répond que le système a été déclenché manuellement. M. VAN RUYMBECK souhaite savoir si le système des clapets anti-retour est généralisé à tous les compresseurs. M. DUFOUR explique que dans un fonctionnement normal, les clapets s'actionnent, mais cela n'a pas été le cas le 20 octobre.

M. ROLLAND demande si l'opérateur est un intérimaire. M. DUFOUR précise qu'il s'agit d'un personnel de TOTAL en poste depuis 18 mois. M. VALIN estime que le travail sur cette unité nécessite que les opérateurs soient suffisamment expérimentés.

M. BARON demande si les procédures sont vérifiées par des personnels extérieurs à l'unité. M. DUFOUR répond qu'une telle organisation serait trop complexe à mettre en place compte tenu de la complexité des procédures.

#### 2.3.1. Incendie de l'unité D11 le 14 décembre 2019

M. DUFOUR précise que les travaux sur l'unité D11 se termineront fin avril 2021.

M. VALIN constate que la console de cette unité est difficile à gérer compte tenu du nombre d'alarmes susceptibles de se déclencher et propose un système utilisant des gyrophares. M. DUFOUR explique que le poste dispose déjà de gyrophares et de 8 écrans, dont 2 sont sous alarme. A la suite de l'évènement, un 9ème écran a été installé, uniquement pour les feux et gaz, afin d'améliorer le confort de l'opérateur. M. LECOQ pense que le son a son importance dans la mesure où les éléments visuels échappent plus facilement à la vigilance des opérateurs.

A la question M. LE TOUZÉ, M. DUFOUR répond qu'en cas d'évènement, au moins un opérateur reste en poste. En l'espèce, cette présence a été vérifiée dans l'enquête.

M. LE TOUZÉ demande si l'écran de contrôle gaz est reporté au poste de garde. M. DUFOUR répond que ce n'est pas le cas actuellement mais qu'une réflexion est en cours pour relier aux pompiers du site, à l'instar du site de pétrochimie (système Vgaz).

M. BARON s'interroge sur l'absence de remontée d'alarme pour un système qui est contrôlé régulièrement. M. DUFOUR rappelle que lors de l'évènement, le système d'alarmes n'était pas dans un fonctionnement normal, en l'occurrence celle des feux et gaz.

MM. BRUNEAU et BARON s'interrogent sur la récurrence des évènements sur la plateforme. M. MICHEL indique ne pas avoir constaté d'augmentation significatives des incidents conduisant au déclenchement du POI en 2020. M. VALIN estime que le nombre de déclenchement de POI ne reflète pas la réalité du nombre d'incidents survenus dans les sites SEVESO et y voit une conséquence de la baisse de la représentation syndicale dans les entreprises, les représentants des salariés étant, selon lui, des lanceurs d'alerte, ce à quoi souscrit M. LECOQ. M. BRUNEAU confirme que la perception des salariés et des habitants peut s'avérer différente de la réalité mesurée par les exploitants et se réjouit, néanmoins, des échanges au sein de la CSS qui permettent de partager sur les évènements. Mme VISTE ajoute que la DREAL n'a pas toujours connaissance de tous les incidents lorsque ceux-ci n'occasionnent pas de déclenchement du plan d'opération interne. Toutefois, les industriels à travers l'obligation de réexamen quinquennal des études de dangers, doivent présenter l'analyse les incidents survenus sur le site. Ces analyses sont transmises à la DREAL. Mme NICOLI prend note de cette réflexion.

M. DUFOUR rappelle que la sécurité et la veille des installations se sont améliorées au fil des années et que l'évènement présent n'aurait pas fait l'objet d'un POI il y a 20 ans.

M. LE TOUZÉ déplore le fait que les représentants syndicaux ne puissent pas assister aux inspections, bien qu'ils reçoivent les rapports par écrit. M. VALIN rappelle que les organisations représentatives des salariés dans les établissements SEVESO seuil haut concourent à la sécurité au même titre que les exploitants et ne doivent pas être considérées comme des partenaires non fiables. Mme NICOLI précise que l'objet même de la CSS témoigne de la considération portée à l'égard des membres du collège salariés.

### **3. Coordination des mesures d'urgence à l'échelle de la ZIP du Havre**

M. VILLEVAL présente ce point au moyen du document figurant en annexe n° 6.

M. LECOQ se félicite de la mise en œuvre de ce dispositif innovant que les acteurs doivent s'approprier mais qui ne peut pas être l'unique moyen de s'adresser aux riverains. Il indique qu'il conviendra par la suite, de conventionner avec les autorités, collectivités et Etat, sur la phase d'alerte. M. VILLEVAL précise que Zip'alerte est en phase de déploiement. Dans un premier temps, le dispositif permet la mise en relation entre les établissements SEVESO seuil haut et leurs voisins, afin d'échanger sur les différents scénarii susceptibles de toucher les activités riveraines.

M. BARON s'interroge sur un déclenchement de sirène à 3 heures du matin ce jour.

Mme NICOLI annonce la présentation de points réguliers sur les avancées du dispositif en CSS.

### **4. Point d'avancement du PPRT du Havre**

#### **4.1. COTECH habitat**

M. CHRETIEN est accompagné de M. COUTURIER, stagiaire à la DDTM au printemps 2020 ayant réalisé une étude auprès d'un échantillon représentatif de ménages concernés par les mesures d'accompagnement à la mise en protection de leur logement, intitulée « la parole aux riverains ». La présentation se trouve en annexe n° 7.

Au terme de sa présentation, M. COUTURIER est chaleureusement applaudi par l'assemblée.

Mme NICOLI salue la qualité du travail de M. COUTURIER, qui doit servir à améliorer l'accompagnement des habitants et amène une réflexion sur la communication sur le PPRT.

M. VALIN qualifie de formidable l'étude réalisée par M. COUTURIER et rappelle que MM. LECOQ et BRUNEAU ont contribué au succès du PPRT. Il relève, toutefois, que parmi les motivations des propriétaires à effectuer les travaux, l'objectif « répondre à la loi » arrive devant celui de « se protéger en cas de catastrophe ». Il salue, par ailleurs, le rôle essentiel de M. CHRETIEN au sein du COTECH habitat.

M. LECOQ se félicite de toute l'implication des partenaires du PPRT, et particulièrement celle de Mme VISTE. Il rappelle que le PPRT du Havre est le seul à financer en totalité les travaux des habitants concernés et salue l'initiative du maire de Gonfreville-l'Orcher d'avancer le crédit d'impôt. M. LECOQ ajoute qu'il se retrouve, en tant que bénéficiaire du dispositif, dans l'étude remarquable réalisée par M. COUTURIER. M. BRUNEAU s'associe à ces remarques et souhaite faire partager à d'autres communes les initiatives du territoire, via AMARIS.

M. CHRETIEN précise que l'étude a été diffusée à la DGPR et à AMARIS. M. VILLEVAL ajoute que, dans le cadre de sa poursuite d'études, M. COUTURIER effectue un nouveau stage au sein de SYNERZIP-LH, sur le volet de l'accompagnement des entreprises en zone bleu.

#### 4. 2. COTECH activités économiques

Mme VISTE présente ce point en s'appuyant sur 2 présentations figurant en annexe n° 8 et 9.

##### \* Mise en œuvre des mesures foncières et alternatives et des mesures d'amélioration de la protection des activités économiques

Pour répondre à l'interrogation de Mme LEROY, Mme VISTE explique qu'il convient de différencier les activités disposant de droits réels vis à vis du régime d'occupation temporaire les liant au GPMH et pour lesquelles les mesures foncières et/ou alternatives du PPRT s'appliquent, et les activités ne disposant pas de droit réel et qui ne peuvent prétendre aux financements de droits prévus par le règlement du PPRT. Pour ces dernières, les financeurs ont décidé de mettre en place un dispositif d'accompagnement financier spécifique et inédit, afin de leur permettre de réaliser des mesures d'amélioration de la protection des personnes. Ce dispositif est consigné dans un accord local qui précise les critères d'éligibilité, notamment.

Sur les mesures organisationnelles, M. VILLEVAL indique que Zip'Alerte est un plus par rapport à la mise en œuvre des mesures du PPRT.

M. LECOQ salue le rôle des communes dans la mise en œuvre des mesures foncières, qui rachètent les biens délaissés et procèdent aux démolitions. M. LECOQ demande que les sites fassent l'objet d'une surveillance particulière lorsqu'ils sont vides afin qu'ils ne soient pas investis par des groupes de gens du voyage. M. MORO indique que le GPMH propose de travailler avec les mairies pour éviter ces installations. M. LECOQ demande si les terrains végétalisés peuvent être pris en compte comme mesure compensatoire. M. MORO prend note de cette proposition pour la relayer au service environnement du GPMH. M. BARON se dit intéressé par les travaux du GPMH sur les mesures compensatoires.

M. HAAS souhaite rappeler que le travail partenarial existant depuis plusieurs années porte ses fruits.

M. MICHEL précise que le PPRT permet l'installation d'activités en proximité des établissements SEVESO seuil haut, sous réserve que les bâtiments résistent aux effets et présentent une utilité pour l'émetteur du risque. Il cite, par exemple, le projet Biosynergy qui a été présenté lors d'une précédente séance plénière de la CSS. M. MORO ajoute que le GPMH a déjà autorisé la réimplantation d'entreprises en zone rouge sous condition qu'elle n'y affecte pas de personnel en permanence. En l'occurrence, il s'agit de bâtiments de stockage. M. BRUNEAU indique que la ville de Gonfreville-l'Orcher est souvent sollicitée par des entreprises qui souhaitent se réimplanter rapidement. Par ailleurs, il précise que les terrains sont rétrocédés au GPMH une fois libérés des bâtiments.

##### \* Modification simplifiée du PPRT liée à la mesure supplémentaire de réduction du risque à la source sur le site de SIGALNOR

Ce point n'appelle pas de question de la part des membres de la CSS.

#### 4. 3. COTECH infrastructures et IOP

Mme NICOLI annonce l'installation prochaine des panneaux d'information préventive, dont une représentation figure en annexe n° 10. Cet événement va faire l'objet d'une communication presse fin février. Ce panneau a vocation à être utilisé sur toutes les zones industrielles à risque. Par ailleurs, Mme NICOLI émet le souhait que ce panneau puisse être intégré au code de la route dans les prochaines années afin de pouvoir figurer au bord des voies rapides et des autoroutes.

#### 5. Bilan déchets 2019 de l'établissement SEDIBEX

M. THUILLIER présente le bilan de l'année 2019 en s'appuyant sur le document annexé n° 11.

Mme LEROY demande des précisions sur le projet CO2. M. THUILLIER répond que le projet existe mais tous les critères ne sont pas encore réunis pour pouvoir le concrétiser.

Mme LEROY souhaite savoir ce que fait SEDIBEX des mâchefers. M. THUILLIER répond qu'ils ne sont pas valorisés par SEDIBEX et repartent du site. Conformément à la réglementation, SEDIBEX ne peut pas les traiter.

M. LE TOUZÉ souhaite connaître la destination du volume restant entre celui correspondant au stock et celui qui est incinéré. M. THUILLIER explique qu'il s'agit d'un reliquat lié au transit, qui repart donc du site.

M. LECOQ s'interroge sur les conséquences d'une baisse de volume de déchets sur la production de vapeur de SEDIBEX. M. THUILLIER indique qu'une attention particulière est portée sur la productivité. Il est possible que la production de vapeur diminue ponctuellement, sans remise en cause du process. L'usine SEDIBEX est régulièrement fournie par des approvisionnements ponctuels qui permettent de conserver une production de vapeur suffisante. En revanche, les arrêts techniques conduisent à une baisse de production sans, pour autant, la stopper complètement.

M. LECOQ interroge M. THUILLIER sur la disparition d'une cheminée, lequel répond qu'en effet, il a été décidé de démanteler cet élément inutilisé depuis 2009 et qui nécessitait un entretien régulier. Une extension du système de captation des poussières sera installée à l'emplacement de l'ancienne cheminée.

M. LE TOUZÉ constate qu'il manque au bilan les valeurs des rejets aqueux et atmosphériques. M. THUILLIER indique qu'il fournira les informations précises à M. LE TOUZÉ après la réunion.

#### 6. Bilan déchets 2018 et 2019 de l'établissement SEREP

M. LECOQ se félicite de l'activité de SEREP. M. HAAS met en lumière la volonté du territoire de faire perdurer une économie circulaire en matière d'énergie sur la ZIP du Havre et d'accueillir des activités de valorisation de déchets sur des parcelles libérées. Mme NICOLI y voit le développement d'une zone d'excellence.

M. LE TOUZÉ demande comment les effluents issus de l'incendie de Lubrizol et Normandie Logistique ont été acheminés. M. GALLIEN répond que les eaux ont été transportées par camions.

M. LE TOUZÉ constate une valeur élevée en benzène sur l'un des relevés piézométriques. M. GALLIEN explique que cette valeur est historique et très localisée. Néanmoins, SEREP cherche à s'assurer qu'il n'y a pas de migration. Jusqu'à présent, aucun glissement n'a été constaté.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme NICOLI clôt la séance à 18 h 10. La prochaine réunion plénière aura lieu en avril 2021.

La sous-préfète du Havre,



Vanina NICOLI